



COMMUNE DE POURRIERES

Procès-verbal
Conseil Municipal

Séance du 13 novembre 2025 à 18h00

Date de la convocation : 6 novembre 2025

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL			
En exercice	Présents	Représentés	Absents
29	21	4	4

L'an deux-mille-vingt-cinq

Et le 13 novembre à dix-huit heures, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sébastien BOURLIN, Maire de Pourrières.

Présents : 21

BENOIST Marie-Christine, BOURLIN Sébastien, BOUYGUES Christian, BRUDER Bertrand, CANTERI Marie-Thérèse, DESCAMPS Ninuwé, DRIS Myriam, GAUTIER Patrick, GONZALEZ Luc, GRANIER Régis, GRANSAGNE Nelly, LEBAILLY David, MICHEL Anne-Marie, MOURARET Jean-Paul, PELISSIER Magali, REGNE Alain, RUFFIN Jean-Michel, SALOMEZ Frédéric, SILVY Gabrielle, SUDRE Muriel, VILLA René-Louis.

Absents ayant donné procuration : 4

BERAUD Michelle à MICHEL Anne-Marie
DORMOIS Sandrine à GONZALEZ Luc
FERNANDEZ Diane à VILLA René-Louis
PRANGER Frédéric à BOURLIN Sébastien

Absents sans procuration : 4

BARRY Wilfried, GAUTIER Éric, LANG Quentin, SILVY Cathy

ORDRE DU JOUR

1. Installation d'un nouveau Conseiller Municipal
2. Modification du tableau officiel du Conseil Municipal
3. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables
4. Avenant à la convention CCAS
5. Rapport annuel de la CAPV – Exercice 2024
6. Adhésion à la convention de participation santé du Centre Départemental de Gestion du Var et participation mensuelle au financement des garanties au 1er janvier 2026
7. Décision Modificative n° 1
8. Convention avec la Commune de Pourcieux relative à l'accès et l'intervention des bénévoles RCSC-CCFF sur des Communes limitrophes
9. Participation communale pour les séjours scolaires avec ou sans nuitée(s) – Enveloppe 2025
10. Participation communale dans le cadre d'une rencontre des métiers d'art avec l'association « Instant d'ARTisans » suivant la charte signée avec la chambre des métiers et de l'artisanat PACA
11. Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public au 1751 Route de Rians
12. Convention d'occupation temporaire sur le terrain cadastré AM n° 25 et AM n° 26 Route de Rians

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h05.

Patrick GAUTIER est désigné secrétaire de séance.

Ninuwé DECAMPS pose une question sur l'expérimentation des micros qui a eu lieu au précédent Conseil Municipal et demande s'il y a eu des difficultés pour la retranscription, car le procès-verbal du 25 septembre n'était pas joint dans la convocation de ce conseil.

Sébastien BOURLIN répond qu'il n'y a eu aucune difficulté, tout fonctionne très bien, c'est tout simplement à ma relecture, mais je n'ai pas eu le temps de le faire. Il sera présenté au prochain conseil.

Avant qu'on attaque l'ordre du jour, je voudrais vous demander à double titre une minute de silence.

D'abord parce que c'est le 13 novembre et donc les dix ans des attentats terroristes sur la ville de Paris en lieux multiples. Je n'y reviendrai pas davantage, ce n'est pas le lieu. Mais néanmoins je pense que c'est un geste qu'on doit montrer.

Mais également pour notre cher Patrick CHIARONI qui nous a quittés le 22 octobre. Donc si vous le voulez bien à ce double titre, j'aimerais qu'on fasse une minute de silence.

Avant de dérouler l'ordre du jour, y a-t-il des questions sur la décision du Maire qui vous a été communiquée qui est, je vous rappelle, une demande de subvention au département dans le cadre des travaux sur le bâtiment communal qu'on appelle le bar du Var en demandant sur 2025 et 2026 des subventions complémentaires au département pour poursuivre les travaux sans qu'il y ait donc de coupure dans le cadre des travaux d'aujourd'hui.

Jean-Michel RUFFIN : Oui, la remarque consiste essentiellement sur la destination de l'immeuble. Je crois qu'il y a quelques mois de ça, on avait décidé de faire un petit peu le tour des conseillers municipaux pour savoir quelle serait, pour Pourrières, la meilleure des destinations de l'auberge du Var.

Là, je vois que donc ça sera un lieu d'accueil pour randonneurs, cyclistes, etc. Est-ce qu'il y a eu une étude de marché pour ça ? Parce que je pense que les gens qui partent d'Aix, qui font la Sainte-Victoire, ils rentrent chez eux l'après-midi. Donc voilà, c'était simplement cette observation qui, je trouve que c'est dommage qu'on n'ait pas participé à l'élaboration de la destination de ce lieu, comme ça avait été évidemment dit il y a quelques mois.

Sébastien BOURLIN : En l'occurrence, il y a une étude qui a été menée avec les services de l'agglomération, l'office intercommunal de tourisme Provence-Vert et Verdon, avec le grand site Sainte-Victoire, pour justement voir les besoins, et l'étude a été menée à travers les trois structures que je citais, qui ont défini qu'il y avait une cible qui était à capter, si je peux me permettre le mot « cible », parce que c'est ouvert à tout le monde, mais en même temps, il y a une cible. Pourquoi ? Parce que nous sommes en fait à un point stratégique en termes de randonnée, qui est le tourisme qu'on appelle hors-saison.

C'est le cas également pour le vélo à travers les 300 000 personnes qui passent sur le circuit de la Sainte-Victoire, qui va être prochainement balisé d'ailleurs, puisque j'ai signé les arrêtés hier pour poser les panneaux. Et on a identifié aussi que dans notre territoire, il y a très peu d'endroits où on peut avoir des chambres d'hôtes avec une capacité de 16 lits, qui permet d'accueillir des groupes. Et surtout, en se calant, non pas sur la pleine saison, mais pour que l'activité puisse être économiquement fiable, stable et rentable, parce que finalement, ça compte aussi, puisqu'ils seront locataires de chez nous, de l'immeuble du Bar du Var.

Donc l'idée, c'est d'avoir en fait une désaisonnalité de la partie touristique. Et donc dans le cas de l'aménagement et de la demande qui est faite au département, il ne s'agit pas de faire la déco et de poser les meubles. Il s'agit simplement de prévoir l'ensemble de la structure et superstructure qui accueillera le projet sur lequel, après, il faudra donc aménager.

Mais il y a une étude, en effet, qui a été menée à travers les structures que je citais.

Jean-Michel RUFFIN : La dernière remarque que j'aurais faite, c'est peut-être être plus attentif aux souhaits des Pourriérois quant à la destination de ce lieu, puisque je rappelle que les Pourriérois tendent à avoir un vrai bar, une vraie brasserie digne de ce nom, je ne pense pas que ça soit... Je ne sais pas comment ça va se combiner entre cette activité touristique, les

horaires d'ouverture, etc. Donc, c'est pour ça que moi, je formule un peu quelques réserves sur cet espace-là.

Sébastien BOURLIN : Alors, si je peux me permettre de répondre à Jean-Michel avant de donner la parole à David. Donc, il n'y a pas, en fait, une opposition, mais il y a une complémentarité. Parce qu'en fait, le projet s'appelle Auberge.

Donc, Auberge, ça veut dire, en fait, populaire, donc pour tout le monde, intergénérationnel, il y a des prix abordables. Et en même temps, il y a également une rentabilité économique à travers un projet identifié dans lequel il y a un manque sur le territoire.

Et donc, ce sera la somme des deux et non pas un, en fait, à l'encontre de l'autre. Aujourd'hui, on ne parle plus simplement de bar. On parle d'auberge, de brasserie.

C'est bien le concept, mais auquel on y ajoute un volet touristique pour l'équilibre économique à terme du projet.

David LEBAILLY : Moi, je rebondirais sur le fait qu'effectivement, peut-être, il y a un attrait économique sur les vélos. J'en doute, mais après, ça peut être aussi ce que vous dites, Monsieur le Maire, je le prends en considération.

Par contre, ce qui m'étonne un peu, c'est qu'on nous avait dit, nous, élus de l'opposition, qu'on serait conviés, en fait, à la réflexion de la destination de ce lieu, ce qui n'a pas été fait. En tout cas, moi, je n'ai pas été, en tout cas, convié à ça. Donc, je m'interroge, effectivement, je rejoins Monsieur RUFFIN sur la destination.

Je pense que les Pourriérois, je pense qu'on habite tous Pourrières, et qu'on entend exactement les mêmes choses, ou alors, on les interprète de manière différente. Effectivement, il y a des cyclistes qui viennent chez nous, mais il y a des piétons, il y a des gens qui viennent en voiture, en fait, il y a de tout. Donc, je m'interroge sur la destination dont vous parlez, en fait.

Effectivement, c'est à Auberge. Alors, vous pouvez froncer les yeux, etc., Monsieur le Maire. Mais, en attendant, nous, on n'a pas été conviés à ça et je ne comprends pas pourquoi.

Sébastien BOURLIN : Alors, vous n'avez pas été conviés, en effet, mais ne m'opposez pas les Pourriérois avec les touristes qui viennent, puisque le projet, donc, c'est l'auberge du Var, un lieu d'accueil pour les randonneurs, les cyclistes, un lieu d'accueil pour eux, touristes et habitants, combinant hébergement, restauration, convivialité et services touristiques avec des espaces dédiés, salle de séminaire pour événements à réunion, atelier garage pour réparation vélo, consigne sécurisée et hébergement. Ce qui fait qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre les Pourriérois au sein de l'auberge et également l'autre vocation économique. C'est complémentaire et pas, en fait, en opposition.

Et il est bien marqué dans le considérant, d'ailleurs, de la décision qu'on parle bien, en fait, de lieux de restauration et de convivialité à travers un concept d'auberge. Il n'y a pas plus convivial qu'une auberge.

David LEBAILLY : Alors, je suis d'accord avec vous, Monsieur le Maire.

Mais par contre, pourquoi nous n'avons pas été conviés à ce projet ?

Sébastien BOURLIN : J'assume de l'avoir fait avec le grand site Saint-Victoire. J'assume de l'avoir fait avec l'agglomération. J'assume de l'avoir fait avec l'Office de tourisme et la Chambre de commerce, Chambre des métiers et l'ensemble des partenaires, que j'ai identifiés, qui pouvaient nous donner une plus-value dans le cadre d'une étude de marché, puisque c'est le terme que citait M. RUFFIN en début de propos.

David LEBAILLY : Donc, j'atteste, en fait, que notre avis vous importe peu.

Sébastien BOURLIN : Je me suis appuyé sur d'autres avis de professionnels.

David LEBAILLY : Les nôtres, en tant que conseillers municipaux, on s'en fiche.

Sébastien BOURLIN : C'est votre manière de voir les choses, ce n'est pas la mienne.

David LEBAILLY : Est-ce que c'est la vôtre, monsieur le maire ?

Sébastien BOURLIN : Je viens de dire que ce n'est pas la mienne. Il me semble associé de professionnels pour justement faire un concept qui serve aux Pourriérois, mais également qui ait économiquement une valorisation touristique.

David LEBAILLY : Merci Monsieur le Maire.

Sébastien BOURLIN : Je vous en prie.

Ninuwé DESCAMPS : Juste une petite question, enfin, une petite interrogation.

Faudra réfléchir aussi de l'embriquement avec le Café Germain, que ça ne fasse pas doublon et que l'un n'empiète pas sur l'autre. Enfin, j'espère que le projet est réfléchi en totalité. Mais non, parce qu'il y a brasserie.

Donc, brasserie, ça empiète forcément sur le Café Germain. Si les deux servent des repas, à moins qu'on estime que ça fera suffisamment de tables pour accueillir tous les touristes et qu'à travers l'étude de marché qui a été faite, il y aura suffisamment de tables et que peut-être qu'on en manquera aussi pour accueillir tous les touristes. C'est ce que je nous souhaite.

Sébastien BOURLIN : Je ne pense pas qu'il y ait opposition. Pour Café Germain, il y a un concept et là, il y a un autre concept. Ce n'est pas en fait en opposition, c'est au contraire complémentaire.

Vous n'êtes pas sans savoir que moi, qu'il existe un bar qu'on appelle classique, en fait, qui existe aujourd'hui en bas à la zone du Réal des Arlens. Il ne s'agissait pas de faire la même chose, c'était de valoriser le centre-ville, d'attirer des touristes et les Pourriérois dans des lieux de convivialité. Et c'est l'objet de l'Auberge du Var.

Intervenants ??? Bon, comme tous mes collègues ont pris la parole, sauf moi. Non, moi, j'ai une question simple. Je voulais savoir si le coût des travaux de 1 million d'euros, là, TTC, inclut l'aménagement de l'auberge ou pas ?

Sébastien BOURLIN : Il inclut l'ensemble des travaux de structure et de superstructure, mais il n'y a pas le mobilier, il n'y a pas tout ça.

On en est au concept de livrer un local nu qui appartiendra en fait au preneur après une consultation globale et donc d'aménager à son goût selon les critères que nous, on aura fixé.

Intervenants ??? Et donc, ça sera la charge de la personne qui va gérer l'auberge ?

Sébastien BOURLIN : Ça reste à définir. Est-ce que c'est la commune qui le fera et qui l'introduira dans son appel à projets ou est-ce que c'est le porteur qui le proposera ? C'est le type de consultation qu'on fera, qui dictera si la commune aménage ou si c'est le preneur qui le fera à sa charge.

Donc, voilà, demande de subvention de 450 000 euros au Département du Var.

Délibération N° 1 Installation d'un nouveau Conseiller Municipal

Rapporteur Sébastien BOURLIN

Vous n'êtes pas sans savoir que Patrick CHIARONI nous a quittés le 20 octobre, on vient d'en parler à travers l'hommage que nous venons de lui faire. Donc, naturellement, il faut installer un nouveau conseiller municipal. Cela se fait donc dans l'ordre du tableau de la liste et qui a perdu la personne.

Je vous demande donc d'accueillir Alain REGNE. Certains d'entre vous le connaissent, je dirais même la majorité d'entre nous, à travers le comité communal des feux de forêt, mais également à travers ses missions en tant que sapeur-pompier volontaire, également avant d'être en retraite et en plus de son activité professionnelle. Et donc, voilà, je vous demande d'installer notre ami Alain REGNE.

Ninuwé DESCAMPS : Comme on le souhaite à chaque nouvelle venue dans le conseil municipal, bienvenue à Alain REGNE et on espère qu'il passera un bon mandat avec nous.

Sébastien BOURLIN : Ça dépend du voisin auprès duquel il est assis.

En fait, en général, cela se passe bien. Et bien sûr, je n'ai pas d'inquiétude connaissant notre Assemblée.

Délibération N° 2 Modification du tableau officiel du Conseil Municipal

Rapporteur Sébastien BOURLIN :

Cette deuxième délibération, naturellement, c'est une obligation légale, c'est de pouvoir, naturellement, après l'installation et bienvenue donc à notre ami Alain. Donc, je vous passe la transcription de décès qui a dicté cette décision. Il faut modifier le tableau du Conseil Municipal, justement en faisant en sorte que Patrick CHIARONI sorte et que, naturellement, Alain REGNE rentre.

Et puis ensuite, on transmet ce tableau en préfecture. C'est donc les obligations légales et réglementaires. Donc, je vous demande de prendre acte de la modification du tableau officiel du Conseil Municipal de Pourrières qui compte donc 29 membres.

Merci.

Délibération N° 3 Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Rapporteur Sébastien BOURLIN

Cette délibération concerne les admissions en non-valeur, ce qu'on appelle les créances irrécouvrables. Monsieur le trésorier nous a écrit en nous disant, en fait, qu'il nous demandait d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables sur la commune de Pourrières pour une somme de 1 368,24 euros.

Il s'agit donc de créances qu'il a poursuivies depuis 2019 et 2020, dans lesquelles, pour les sept familles que je citais, il acte le fait qu'il ne peut pas recouvrer et nous demande de l'admettre en non-valeur. C'est quand même très faible, c'est 1 368,24 euros. Je n'ai pas le droit de vous montrer les noms parce qu'en séance publique on n'a pas le droit de le faire, mais ça ne concerne que sept redevables.

Ça concerne donc les exercices 2019 et 2020, dans le cadre de la régie de l'eau, pour des recettes qu'on devait percevoir au titre de la commune, mais également qu'on devait percevoir au titre de la redevance de l'agence de l'eau. Il nous demande d'annuler tout cela, sachant que je vous rappelle par ailleurs, que le fait de reconnaître l'admission en non-valeur, ça ne veut pas dire en fait que le trésorier abandonne complètement les poursuites. Pourquoi ? Parce qu'il existe un texte qui s'applique, dès lors que vous revenez à meilleure fortune, ça veut dire qu'à tout moment, le trésorier peut venir, en l'occurrence, donc récupérer les sommes qu'il vous a même demandé d'admettre en non-valeur.

Donc, ça ne veut pas dire que s'il n'y a pas une situation qui change pour les intéressés, ils n'aient pas donc à payer la dette à la commune qui apparaîtra dans ce qu'on appelle les produits exceptionnels. C'est le compte 778.

Qui est contre, qui s'abstient. Je vous remercie.

Adoptée à l'Unanimité

Délibération N° 4 Avenant à la convention CCAS

Rapporteur Sébastien BOURLIN :

Alors ensuite, l'administration française, allant toujours plus loin dans ses emmerdements au profit des collectivités, vous savez qu'on a passé une convention entre le CCAS et la commune au moment du vote du budget, suite au rapport de la Chambre Régionale des Comptes, on l'a fait naturellement.

On a formalisé cette convention, mais là, on nous demande d'aller plus loin. On nous demande le prorata de temps de travail de tous les agents qui travaillent pour le CCAS avec également les missions qu'ils exercent. Donc, non seulement, on leur a mis le montant en leur disant que c'était un équivalent de temps plein, mais là, ils veulent qu'on fasse le 80 % de la personne concernée.

Le 20 % de la personne concernée en listant l'ensemble des tâches. On doit s'y soustraire.

Et donc, on leur a fait le détail, n'est-ce pas, Mme la DGS ?

Oui, une question.

Ninuwé DESCAMPS : D'un point de vue très technique, parce que c'est une mise à disposition, mais est-ce que le chemin inverse, c'est facile à faire aussi ? Parce qu'il ne faudrait pas que ça bloque la Mairie ou le CCAS, si on veut modifier le temps accordé à l'un ou à l'autre ? Parce que, par exemple, imaginons le mois d'après, on estime, ce dont je doute, qu'on a moins besoin d'un des personnels au sein du CCAS, comme c'est une mise à dispo, je sais que les règles sont parfois compliquées. Est-ce que c'est tout autant facile de rebasculer en Mairie ? Parce qu'il ne faudrait pas que ça bloque aussi la Mairie sur le temps de son personnel ?

Sébastien BOURLIN : Alors, j'allais dire, il n'y a rien de bloquant parce que la commune doit délibérer sur la convention et son avenant, qu'elle a proposé ce soir.

Mais le CCAS va être amené à se réunir pour la même chose. En fin d'année, les agents de la commune qui ont travaillé au profit des œuvres sociales du CCAS vont devoir faire ce qu'on appelle un rapport d'activité complet.

Ce rapport d'activité dictera la prochaine convention annuelle qui sera passée dans le cadre du budget 2026. Ce qui veut dire qu'il n'y a rien de bloquant, mais chaque année, on ajuste par rapport à la réalité de l'activité. Cela oblige les deux instances à se réunir, à délibérer pour passer la convention, pour l'avenanter s'il y a des changements majeurs et des nouvelles missions.

Mais il n'y a rien de bloquant. C'est juste fastidieux.

Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Je vous remercie, ça va faire plaisir à la trésorerie.

Adoptée à l'unanimité

Délibération N° 5 Rapport annuel de la CAPV : Exercice 2024

Rapporteur Sébastien BOURLIN :

La prochaine délibération, là, je vais vous en faire un peu grâce quand même. Vous savez, en fait, notre agglomération a approuvé son rapport annuel d'activité. Mais il faut que chacune des communes membres de notre agglomération, donc les 28, délibère aussi pour approuver ce rapport d'activité qui permet d'avoir une vision de l'activité de l'agglomération dans l'ensemble de ses compétences et pour qu'il soit mis à disposition du public.

Chacune des communes doit l'adopter. Donc, je vous demande de l'adopter pour qu'il soit mis à disposition du public dans ces 70 pages.

Ninuwé DESCAMPS : Pour l'information des Pourriérois, est-ce que tu peux nous résumer les grands schémas et chantiers de l'agglomération ? Merci.

Sébastien BOURLIN : Il n'y a pas de souci. J'avais prévu de le faire de manière très liminaire.

Donc, il faut savoir que j'avais choisi quelques items parce que ce n'est pas la peine de passer sur l'ensemble des dispositions. Donc, en termes d'économie, parce que c'est quand même, l'une des compétences principales en l'occurrence de notre agglomération, on a créé un dispositif qu'on appelle Mécénat.

Il y en a un de mécène que vous connaissez parfaitement, c'est Georges Clooney, mais il y en a d'autres également. Donc, il nous aide à promouvoir notre territoire. Il faut savoir aussi qu'on a obtenu sur la zone d'activité de Nicopolis, qui est notre véritable vitrine en performance économique, on a reçu le label Parc Plus à travers l'agence régionale de la biodiversité et l'environnement, qui récompense la qualité de notre aménagement durable, parce qu'aménager une zone d'activité avec cette notion de développement durable, c'est aussi un marqueur d'attractivité pour les entreprises.

On a créé aussi, en 2024, le campus connecté. Ça veut dire qu'aujourd'hui, on a des locaux en centre-ville de Brignoles, à côté du cinéma. On a des locaux où on accueille des étudiants de notre territoire qui sont en fait en télé étudiant à travers toutes les universités et qui bénéficient également de possibilités de logement, de restauration sur place pour celles et ceux qui sont le plus éloignés de Brignoles, qui est la ville centre qui reçoit ce campus.

Ce campus marche très bien puisque là, on va arriver à faire des Masters 2, ce qui n'était pas le cas au départ, dans de multiples domaines, avec des partenariats et un en particulier qui nous a beaucoup rassurés sur l'avenir, c'est avec les grandes écoles d'ingénieurs, les dix premiers, qui vont accepter de passer ce partenariat avec nous. Donc ça, c'est l'économie.

Ensuite, il faut savoir que l'agglomération a accompagné, dans le cadre de cette thématique durable, 14 communes pour la démarche zéro artificialisation nette des sols, c'est-à-dire pour plus imperméabiliser. Donc ça, c'est extrêmement important. C'est ce qu'on appelle la sobriété foncière.

La moitié des communes ont été accompagnées la dernière, puisque 14 sur les 28, ça fait la moitié. En parallèle, il y a également 112 hectares de forêt sur lesquels on a travaillé dans le cadre de la défense contre l'incendie. On a rénové 23 kilomètres de pistes également.

On a installé de nouvelles citernes et on est en train de tester un nouveau système d'outils numériques pour la prévention incendie. Donc on est en phase test. Sur les 28 communes, il y a dix nouvelles communes qui ont rejoint le rang des communes qui ont installé des zones agricoles protégées.

Nous, on l'avait déjà, mais dix communes nouvelles ont également été accompagnées pour cela. Et enfin, on continue à travailler sur la souveraineté alimentaire. Ça, c'est transition écologique et gestion durable.

Il faut savoir que notre collectivité continue à se développer. Aujourd'hui, il y a 306 agents qui travaillent au sein de notre agglomération, avec l'année dernière, la création de 47 nouveaux postes. Et donc, on est toujours en phase de développement.

Sur un point particulier que je souhaite faire aussi, c'est la solidarité, santé, qualité de vie. On a quand même réussi à franchir cette année un cap puisqu'on a pu signer le contrat local de santé. Et ce qui est une étape décisive pour nous dans le cadre des travaux, des énormes travaux qui vont être faits sur l'hôpital de Brignoles et surtout sur le fait qu'on va accueillir une maison qu'on appelle communément maison des internes, mais nous, qu'on appelle maison des étudiants en santé, avec un projet soutenu par l'ARS et la région sud et avec 10 millions d'euros de la part de l'État.

On travaille beaucoup sur la santé mentale aussi, sur les violences faites aux femmes. Vous le savez, Marie-Christine. Et on devient en fait, aux côtés de l'hôpital de Brignoles, un acteur majeur de la santé sur le périmètre communautaire. Et enfin, juste vous parler un peu de culture aussi. On a reçu aussi le label national 100 % éducation artistique culturelle. C'est

quand même ce qui nous permet d'avoir le titre de conservatoire pour les deux lieux, aussi bien les Ursulines à Brignoles que la Croisée des Arts à Saint-Maximin.

On a donc fêté la dixième année du musée d'art contemporain de Châteauvert, qu'on appelle nous communément le CAC, avec une belle année de festivité. Le conservatoire, à travers les lieux de Saint-Maximin et Brignoles, accueille plus de 1 100 élèves et a organisé 150 représentations. Et dans notre réseau des médiathèques, également communautaire, on a fait circuler plus de 77 000 ouvrages au sein de nos médiathèques.

Vous savez qu'il y a un livre que vous n'avez pas à Pourrières, vous nous le demandez, et à travers la navette et donc ce réseau, on vous le livre à Pourrières. Et dans le cadre de cette mise en réseau, c'est 77 000 ouvrages qui ont circulé sur le territoire. Et l'ensemble des communes du réseau médiathèque Provence-Verte sont également en cours, comme on vient de le faire nous récemment, de passer des conventions avec le département pour justement compléter l'offre sur le territoire.

Puis après, juste comme ça, mais à titre accessoire, on a revu notre logo pour affirmer une identité parce qu'on avait un vieux logo. Et donc, on a refait toute notre identité visuelle qu'on appelle nous, en fait, la Provence-Verte, l'âme du Var. Voilà.

Donc, tout le rapport complet sera mis à disposition du public. Merci, mes chers collègues, d'avoir pris acte et merci, Ninuwé, d'avoir posé la question.

Délibération n° 6 : Adhésion à la convention de participation santé du Centre Départemental de Gestion du Var et participation mensuelle au financement des garanties au 1er janvier 2026

Rapporteur Sébastien BOURLIN :

Cette délibération concerne l'adhésion à la Convention de participation en santé au centre de gestion du Var et la définition de la participation communale, la participation santé. Vous savez que la réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux impose à compter du 1er janvier 2026, la participation obligatoire des employeurs publics au financement, donc, complémentaire santé de leurs agents, donc la mutuelle, pour résumer. Dans ce cadre-là, on a adhéré à ce qu'on appelle un appel d'offres groupé pour avoir des meilleurs prix, plutôt que d'y aller tout seul devant les assureurs à travers le centre de gestion du Var et donc à travers le mandatement que les communes ont fait au CDG pour conclure une convention de participation financière en matière de risque santé.

Il se trouve que la procédure de consultation publique a fait que l'attributaire au sein du Centre Départemental de Gestion du Var, c'est la Mutuelle Nationale Territoriale qu'on appelle communément MNT, et qui a été retenue comme organisme assureur pour une durée de 6 ans. Donc, à partir de là, il nous appartient de délibérer pour approuver ce choix de la MNT suite à toutes les consultations menées par le CDG en notre nom et de fixer également la participation que nous, employeurs, nous allons mener.

La loi définit que la participation minimale de l'employeur est de 15 euros. Le choix qui a été fait par le CST est le choix qui a été fait ensuite par les élus, puisqu'on en a déjà discuté, c'est de ne pas donc donner 15 euros, mais de proposer à ce que l'employeur mette 35 euros par agent. Juste vous dire que cette participation obligatoire de l'employeur, elle couvre aussi bien les fonctionnaires que les agents contractuels de droits publics ou de droits privés, ainsi que le retraité de notre collectivité.

Ce qui veut dire que celles et ceux qui vont être en retraite sur la durée des six prochaines années vont pouvoir conserver la MNT. Ça veut dire que s'ils partent en retraite, on va payer la part employeur. Ça veut dire qu'ils auront le choix de pouvoir conserver cette mutuelle.

Ça ne veut pas dire qu'on va assumer la partie employeur, parce qu'ils ne seront plus dans nos effectifs, mais ils auront la possibilité et le bénéfice, s'ils le souhaitent, de conserver la MNT ou de faire le choix d'un autre assureur. Donc, je préfère que ce soit... Bon, on a fait un choix ambitieux, on a dit 35 euros, mais bon, vous connaissez comme moi le prix des mutuelles. Vous connaissez également, puisqu'on a beaucoup, pour ne pas dire très majoritairement, d'agents de catégorie C qui parfois ne sont pas dotés de mutuelles parce qu'ils n'ont pas les moyens.

Donc, le choix qui avait été fait, c'est non pas d'être au minimum légal de 15, mais de proposer d'être à 35 euros par agent. Avec, naturellement, ce qu'on appelle le libre choix. Ce n'est pas une obligation. Ça avait été discuté, Régis, vous connaissez bien le sujet.

Donc moi, je vous demande qu'on acte le fait que la M.M.T. a été choisie par le Centre de Gestion et le fait qu'au 1^{er} janvier 2026, pour les agents qui justement veulent prendre la M.M.T., il y aura 35 euros de participation employeur pour baisser le coût des mutuelles de nos agents.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci pour nos agents.

Délibération N° 7 Décision Modificative n° 1

Rapporteur Sébastien BOURLIN :

Alors, je sais que vous adorez les finances, mais bon, je n'y peux rien. Donc, c'est la décision modificative n° 1. On a une petite décision modificative budgétaire à prendre, donc je vais essayer d'être le plus clair possible.

Quand on a construit le budget et qu'on l'a voté, vous vous rappelez certainement qu'on avait inscrit au compte 775 Produits de cession des immobilisations, la vente pour 950 000 euros du terrain qu'on appelle le terrain route de Rians, Salle des Fêtes. On l'avait inscrit en produit de cession dans le 775 en recettes de fonctionnement.

Or, on nous a demandé pourquoi. Parce qu'il y a un texte que je vais vous lire, on nous dit qu'il faut le supprimer du compte 775, parce que les prévisions budgétaires relatives aux cessions des immobilisations doivent être inscrites au chapitre 024. Ça veut dire qu'il y a une étape avant la vente et une après la vente. Et donc, il faut faire des basculements de crédits. C'est justement l'objet de la décision modificative. Donc on avait mis en recettes de fonctionnement au 775, 950 000 euros le produit de la vente, donc il faut qu'on le retire. C'est une diminution de recettes.

On avait mis en dépenses en face, ce qu'on appelle le virement à la section d'investissement, qui permet d'autofinancer les investissements que l'on crée. On a -950 000 en recettes, on lève 950 000 dans les dépenses au virement, et on a fait une erreur de prévision budgétaire, on a mal estimé les indemnités des élus au 65311, donc il nous faut 10 000 euros de plus. Il n'y a aucune indemnité qui a augmenté, il n'y a pas de nouvelles créées non plus, sinon vous le sauriez parce que ça passe tout le temps en Conseil Municipal. Mais donc, il nous faut augmenter de 10 000 euros ces crédits au 65311 et diminuer dans les autres matières et fournitures, qui est le compte 6068, où on a une consommation des crédits qui nous permet d'absorber 10 000 euros, on diminue de 10 000 le 6068 pour doter le 65311 de 10 000 euros. Donc ça fait une décision modificative budgétaire équilibrée en dépenses et en recettes pour

950 000 euros, au travers ce jeu d'écritures de la cession d'immobilisations. Le reste se neutralisant à travers les jeux de compte à compte. Ça, c'est la section de fonctionnement. Sur le reste, l'exécution budgétaire se déroule conformément aux prévisions de début d'année.

Sur la section d'investissement. Puisqu'on a baissé le virement au 023, qui est en fonctionnement, mais en même temps est une recette d'investissement qui va au 021, il faut diminuer en recettes de 950 000. Ça, c'est logique, c'est le jeu d'écritures en opération d'ordre de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Et inscrire en augmentation de crédit maintenant au 024, en recettes d'investissement, les 950 000 euros. Parce que la transaction est achevée de plein droit. Et en recettes d'investissement, je vous demande de ne jamais inscrire des subventions dès lors qu'elles en sont au stade de la demande, mais dès lors qu'elles sont notifiées de manière officielle. Il se trouve qu'à l'heure où je vous parle, en dehors de celles qui sont également en cours de traitement et qui vont l'être, au chapitre 1311, en subvention, on a 599 098,80 euros qui nous ont été notifiés. Subvention du Département du Var et subvention de l'État dans le cadre du Fonds vert, dans le cadre de la rénovation énergétique et thermique de l'école élémentaire Saint-Exupéry. Et donc il y a 599 098 euros. On a une augmentation de recettes en section d'investissement, par rapport aux prévisions initiales de l'année, et à travers ce jeu d'écritures du produit de cession, de 1 549 098,81.

On a renouvelé la convention avec notre Bureau d'étude qui réalise l'ensemble des documents d'urbanisme sur la commune, le cabinet XG Conseil, en renouvelant, on inscrit au 2031 en dépenses 35 000 euros, au 2188 en termes de dépenses d'investissement, on inscrit 564 098,81 de crédit supplémentaire. Vous allez me dire, que sont ces 564 098,81 ? C'est en particulier, les travaux du parking du jeu de boules, l'acquisition d'une nouvelle balayeuse qui fera karcher et balayeuse électrique pour nos services techniques, la nôtre est vieillissante et coûte très cher en entretien. Ce qui fait qu'on gardera l'autre en support, mais on aura une balayeuse électrique. Par ailleurs, je vous rappelle qu'on a aussi l'obligation maintenant de par la loi, d'avoir un certain pourcentage de véhicules qui soient électriques, et au fur et à mesure du temps, c'est un passage à l'électrique, mais on doit déjà s'engager dans une démarche où il faut qu'il y un tiers de véhicules électriques. Donc en l'occurrence, avec 190 000 euros, on acquiert une balayeuse électrique qui fait karcher et pratiquement tout.

De même, on a un véhicule pour la police rurale qui est vieillissant, et c'était l'occasion de pouvoir en acquérir un pour 35 000 euros. Il arrivera avant la fin de l'année, le balayeur arrivant elle-même avant la fin novembre. Sur le principe, c'est qu'on nous a donné comme dates. Ça reste à confirmer, mais à l'heure où je vous parle, c'est ce qui nous est dit.

Le véhicule de la PM actuelle sera rétrofité, donc on lèvera l'ensemble des équipements, et ira rejoindre le parc vieillissant des véhicules légers du service technique. Et c'était la bonne occasion d'acheter le véhicule de la police rurale, parce qu'un fonctionnaire a eu vraiment envie de s'amuser, mais il a été bon, vraiment bon. Les sérigraphies des polices rurales et polices municipales ne plaisent plus aux services de l'État. Non, mais je ne ris pas. En fait, en ce moment, il n'y a presque plus rien qui me fait rire, pour tout vous dire. Mais s'il n'y avait que ça, mais il n'y a plus rien qui me fait rire. Donc, une nouvelle sérigraphie pour les polices municipales et polices rurales, avec un bleu qui doit s'approcher le plus possible de celui de la gendarmerie, tout en restant un peu distinct pour ne pas les confondre. Vous m'expliquerez un jour ! Et la couleur du véhicule. Et vous savez, tous les clignotants.

Tout a changé, il y a un mec qui s'est emmerdé un matin, ou alors il s'est disputé avec sa femme, je ne sais pas, ou son fils a fait une fugue ! Et il y a eu des parlementaires pour le voter quand même ! Ça aussi, il faut l'acter.

Et après, il y a l'effacement des réseaux, Patrick, du rempart de la place du château, avec la mise en lumière également. C'est pour ça qu'on prévoit les crédits pour le faire. Donc voilà ce qui est à ajouter en termes de dépenses et qu'on va faire avec les recettes supplémentaires. Donc je vous confirme aussi que, comme on l'avait prévu, le budget 2025 restera sans que l'on contracte d'emprunt, en ayant réalisé plus d'investissement que prévu et en s'étant désendetté de 1 200 000 euros.

Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

C'est surtout pour la couleur du bleu que je remercie !

Point suivant, je laisse la parole à M. René-Louis VILLA, pour la convention avec la Commune de Pourcieux relative à l'accès et l'intervention des bénévoles de la réserve communale de Sécurité Civile et CCFF sur les communes limitrophes.

Délibération N° 8 Convention avec la Commune de Pourcieux relative à l'accès et l'intervention des bénévoles RCSC-CCFF sur des communes limitrophes

Rapporteur René-Louis VILLA :

Merci, Monsieur le Maire. On doit délibérer pour une convention qui nous lie à la Commune de Pourcieux, concernant l'accès aux massifs. Parce que nous sommes voisins avec la Commune de Pourcieux, aussi bien sur la partie nord dans le massif au Var, que sur la partie sud massif Sainte-Victoire. On avait précédemment délibéré au même titre pour la Commune de Rians, et on poursuit pour la Commune de Pourcieux, ils l'ont aussi fait de leur côté. C'est pour permettre l'accès dans les massifs à notre C.C.A. et aux C.C.A. voisins, de rentrer sur Pourrières. Aussi bien dans le cadre préventif qu'opérationnel.

On a donc l'honneur et le privilège d'avoir le Président du C.C.F.F. et son adjoint parmi nous, si vous avez quelque chose à rajouter, à compléter. Non, d'accord. Ou si vous avez des questions. Merci.

Sébastien BOURLIN : Merci, M. VILLA.

Qui s'abstient ? Qui est contre ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

Délibération suivante, c'est la participation communale pour les séjours scolaires avec ou sans nuitée(s), l'enveloppe 2026. Je laisse la parole à Luc GONZALEZ.

Délibération N° 9 Participation communale pour les séjours scolaires avec ou sans nuitée(s) – Enveloppe 2026

Rapporteur Luc GONZALEZ :

Oui, bonsoir. Comme chaque année, il s'agit de délibérer pour fixer le montant de l'enveloppe et inscrire ainsi au prochain budget ces classes transplantées. J'imagine que tout le monde sait ce que c'est. Ça permet aux jeunes de sortir, de voir d'autres univers, d'autres contacts, et là, ce sera du séjour à la montagne.

La commission s'est réunie le 9 octobre et on a convenu à l'unanimité, de maintenir cette somme qui était donnée l'an dernier de 11 000 euros. Les deux écoles participeront à ces

classes transplantées, au mois de mai Jean Aicard et en mars, Antoine de Saint-Exupéry. Pour une répartition à peu près équivalente.

Il y a un petit décalage, parce que ça dépend de la durée de séjour des élèves et leur nombre. Je pense que c'est un point positif pour les jeunes de pouvoir sortir, voir autre chose, de découvrir une autre activité. Donc là, ce sont des découvertes de montagne essentiellement. Activité de ski au mois de mars et puis découverte de la montagne au mois d'avril, mai. Donc merci pour notre jeunesse, je pense que c'est un beau geste de notre commune.

Sébastien BOURLIN : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Merci pour nos jeunes enfants.

Adopté à l'unanimité.

Délibération suivante, M. Christian BOUYGUES, participation communale dans le cadre d'une rencontre des métiers d'art avec l'association « Instant d'ARTisans » suivant la charte signée avec la Chambre des métiers et de l'Artisanat PACA. Je t'en prie, Christian.

Délibération N° 10 Participation communale dans le cadre d'une rencontre des métiers d'art avec l'association « Instant d'ARTisans » suivant la charte signée avec la chambre des métiers et de l'artisanat PACA

Rapporteur Christian BOUYGUES :

Nous vous proposons d'aider cette association « Instant d'ARTisans » qui a organisé le week-end dernier, le premier salon artisanal à Pourrières, avec un succès assez important le samedi, il y avait moins de monde dimanche, mais le temps semble avoir joué contre nous alors qu'il faisait très beau. Mais bon, ce n'est pas grave. En tout cas, globalement, ça a été plutôt un succès. Auquel cas, la Commune pourra aider l'association en question à hauteur de 400 euros, si vous en êtes d'accord.

Voilà, j'ai fini, je n'ai même pas chanté, rien !

Sébastien BOURLIN : Mais pour le chant, on peut s'en exonérer, Christian !

Myriam DRISS : Est-ce que les 400 euros dépendent de l'enveloppe globale association et festivités ?

Christian BOUYGUES : Non, c'est dans les crédits Culture et autre, et non pas dans ceux des subventions aux associations avec les dossiers classiques. C'est une participation financière dans le cadre de l'organisation de manifestations et dans celui de la charte avec la Chambre des métiers.

Sébastien BOURLIN : Oui, et c'est un budget que de toute façon, nous avons en réserve.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

La délibération suivante. Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public au 1751 Route de Rians. Rapporteur : M. Patrick GAUTIER.

Délibération N° 11 Convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public au 1751 Route de Rians

Rapporteur Patrick GAUTIER :

Oui, bonsoir. Il s'agit donc de délibérer et de voter pour signer une convention avec la S.C.I. Pourrières-Rians, c'est le chantier Route de Rians, signer une convention pour une occupation du domaine public. Je vous explique pourquoi. La Commune se doit, même dans le cadre d'un chantier privé, de préserver la sécurité des riverains, de prendre en compte les risques que font courir les chantiers, même privés, que ce soit pour l'installation d'une grue, etc. Dans le cadre de ce chantier, c'était un peu particulier, puisqu'ils avaient prévu l'implantation de la base vie sur un terrain très exigü, Place des châteaux d'eau là-haut, qui aurait occasionné des problèmes, un dérangement aux riverains assez important. C'est un chantier qui va durer deux ans. Ça veut dire que pendant deux ans, il y a des ALGECO qui vont être installés, ça veut dire que ça va être une noria de véhicules, une trentaine de véhicules en permanence qui vont occuper en permanence le parking que l'on est en train de construire là-haut. Donc ce n'était pas rationnel.

On a donc proposé à l'entreprise qui a vraiment été coopérante avec la Commune, d'installer une base de vie sur les parcelles 25 et 26 en contrebas, en place de la Salle des Fêtes, un terrain qui pour le moment est inoccupé par la Commune. Ils l'ont aménagé et validé le fait de déplacer leur base vie, ce qui pose beaucoup moins de problèmes au centre-ville là-haut. Comme vous le savez, ce dernier est un peu, je ne sais plus comment l'appeler.

Sébastien BOURLIN : Patrick, c'est tout simplement en chantier.

Patrick GAUTIER : En chantier, on va dire ça pour rester poli. Donc ça, c'est la première convention. Je peux regrouper les deux ?

Délibération N° 12 Convention d'occupation temporaire sur le terrain cadastré AM n° 25 et AM n° 26 Route de Rians

Rapporteur Patrick GAUTIER :

La deuxième convention est l'occupation du domaine public situé Route de Rians, c'est l'ancienne carrière, une parcelle de 4 hectares là-haut. C'est pareil, pour le décaissement, il y a 1 000 tonnes de terre en cours d'être enlevées du terrain en question, et pendant que notre chère Grand-Rue est barrée, ça veut dire qu'on allait rajouter du désordre au désordre, c'est-à-dire chemin de Barielle et compagnie, tout allait passer par là. Ce n'est pas possible de faire passer tous les camions, je parle pour l'extraction de la terre, au même endroit que les véhicules légers.

Je vous demande donc de valider cette convention, de manière que toute la terre et le nombre de camions aillent vider dans les vallons, dans la parcelle qu'on leur met à disposition dans les vallons, pour une durée de trois mois. Puisqu'une fois que la terre va être évacuée, on peut considérer qu'après, la noria de camions pourra passer par Barielle puisque, entre temps, on aura libéré la Grand-Rue pour les véhicules légers. On a essayé de tout coordonner pour que la nuisance sur la déviation soit la plus petite possible.

Il y a deux conventions à signer : une qui va durer trois mois pour la parcelle dans les vallons, et une autre qui va durer deux ans, puisque la base vie va être installée pendant deux ans pour le chantier SPIRIT. Si vous avez des questions après, n'hésitez pas.

Bertrand BRUDER : J'ai juste une question. Le trou est déjà fait, est-ce que ça veut dire que la terre a déjà été mise ?

Patrick GAUTIER : Oui, on a anticipé, sinon, c'était retarder le chantier. Il a fallu attendre le Conseil Municipal pour avoir cette délibération, mais c'est vrai qu'on a anticipé. Sinon ça aurait été très compliqué à tous les niveaux.

Bertrand BRUDER : Et qu'est-ce qui se serait passé si le Conseil n'avait pas accepté ?

Patrick GAUTIER : Dieu seul le sait ! Non, on a anticipé, parce qu'on a estimé que pour l'intérêt général, il fallait trouver une solution.

Sébastien BOURLIN : Il faut juste ajouter une chose, c'est qu'au départ, sur le principe, on pensait qu'en vertu de l'article 2122 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui est : « les pouvoirs du Conseil Municipal confiés au Maire », ça me permettait de le signer. Sauf que l'avocat a dit que dans des choses aussi compliquées que ça, il fallait prendre la précaution de passer en Conseil Municipal. Que si jamais il y avait un litige, c'était plus facile devant la juridiction administrative si le Conseil Municipal délibérait, et non pas une décision du maire qui aurait peut-être pu suffire, mais aurait peut-être créé des problèmes. Donc par sécurité juridique supplémentaire, on nous a demandé de le passer en Conseil Municipal.

Ninuwé DESCAMPS : Juste une petite remarque d'ordre de la communication, il faudra bien l'expliquer aux Pourriérois, parce qu'il y a un certain nombre de remarques qui a commencé à me remonter. Pour bien préciser que l'occupation du domaine public que la convention que l'on signe, c'est pour éviter justement aux Pourriérois de tourner pendant des heures, parce qu'il y a des véhicules de chantier qui occuperaient des places de parking, et c'est pour éviter cet état de fait. C'est important. Parce qu'ils ne vont pas forcément le comprendre.

Patrick GAUTIER : Non, mais il y a des tas de choses qui ne sont pas comprises. C'est à titre gratuit, parce que la Commune est demandeuse, c'est nous qui demandons.

Sébastien BOURLIN : Au niveau des riverains qui nous avaient sollicités, c'est bien ça, je vais y venir. Les riverains m'avaient sollicité dans ce cadre-là, ils avaient sollicité, ce que je n'apprécie pas, la sous-préfecture, le procureur, le préfet. Patrick et moi, on travaillait sur ce plan, et comme le dispositif qu'on a mis en place est extrêmement satisfaisant, la gendarmerie nationale l'ayant contrôlé, cette dernière a fait remonter à travers son lieutenant et à Mme la sous-préfète, qu'on avait très bien géré l'opération. Mme la sous-préfète m'a même appelé pour me dire qu'on avait super bien travaillé sur ce dossier et que ça avait été reconnu par les services de l'État. Et les riverains ont été informés par lettre aussi. On va voter les deux en même temps, puisque Patrick s'est exprimé sur les deux.

Patrick GAUTIER : Les deux délibérations sont différentes, mais le principe est le même, ce sont deux délibérations d'occupation du domaine public.

Sébastien BOURLIN : Celle qui concerne le terrassement va jusqu'à la fin de l'année. Uniquement au 31 décembre. Ça correspondra au moment où on arrivera nous à libérer la route aussi. Ça veut dire qu'elle s'éteindra, au moment où on retrouvera une fluidité de circulation qu'on n'a pas connue depuis trois ans et demi. Mais il faut quand même qu'on la vote ! Qu'on vote les deux !

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité.

Sébastien BOURLIN : Juste avant de clôturer la séance, je vous donne une information. Rappelez-vous que ce 28 novembre, après avoir fait octobre Rose, la Commune va participer à la sensibilisation des violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes. Le vendredi 28 novembre à compter de 18 heures, il y aura une rencontre à la Salle des Fêtes préparée par Marie-Christine BENOIT, rencontres avec les professionnels de ce domaine-là, naturellement. Mais également en présence de Mme la sous-préfète, Anne-Cécile VIALLE, du lieutenant de gendarmerie, M. GASSION, avec qui on entretient les meilleurs rapports, mais également d'autres personnes qui viendront assister à des tables rondes. Mais avant celles-ci, il y aura la projection d'un film qui a été réalisé par une personne qui était dans le passé Pourriéroise, et en plus, on trouve un caractère complètement pourriérois à travers cette réalisatrice et ça c'est génial. Et pour clôturer, c'est ce que vous préférez, il y aura le cocktail de l'amitié, et des échanges.

À partir de 18 heures, projection du film et ensuite il y a les tables rondes, et le cocktail dînatoire pour permettre à chacune et chacun d'échanger avec ces professionnels, et que tout le monde puisse poser des questions ou prendre des contacts dans le cadre de cette sensibilisation.

Oui, Marie-Christine, je vous en prie !

Marie-Christine BENOIT : Si je peux me permettre, l'horaire, ce sera 18 heures 30.

Sébastien BOURLIN : Moi, j'ai prévu d'y être à 18 heures.

Marie-Christine BENOIT : L'accueil se fera entre 18 heures et 18 heures 30, mais il faut absolument que la soirée, qui va être un peu longue, commence à 18 heures 30. Ça, c'est sûr. Et nous aurons également, probablement, la déléguée départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, qui semble s'annoncer à nouveau. Donc, tout va très bien. Le film s'appelle « Paroles des Femmes », la réalisatrice est Sophie DELOUME. Elle est aidée par sa sœur, Laura DELOUME, qui est l'assistante de réalisation, et sa maman qui s'appelle Andréa DE BROCHINI, appartient à l'association Paroles, qui se charge de la distribution du film et qui nous parlera probablement du cinéma solidaire qu'elle gère également. Donc tout ça va dans le bon sens.

Et je voulais également vous signaler que cette soirée est vraiment tournée vers le grand public, et que le but est d'apporter des informations pratico-pratiques qui puissent servir à tout le monde, quelles que soient les situations. C'est ça ma boussole. Alors, au 28 !

Sébastien BOURLIN : Donc, je vais remercier tous les collègues qui nous accompagnent pour la deuxième fois, que je connais bien parce qu'on travaille aussi ensemble à l'Agglomération. Merci en tout cas, pour la qualité que tu mets à notre disposition et le travail que tu effectues. Je ne te dis pas à demain matin, on se verra début décembre, nous, d'habitude on se voit le jeudi et le vendredi matin, mais on se verra très bientôt. Encore merci de ton professionnalisme.

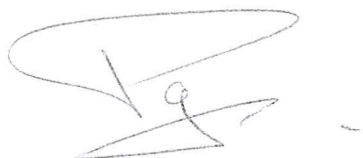
Je vous souhaite une belle soirée ! Et merci.

La séance est levée à 19h00

Le 18 décembre 2025

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,
Patrick GAUTIER



Le Maire,
Sébastien BOURLIN

